

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA D'ORAN

NIF : 099831019295905

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU 2EME AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE LA
MAITRISE/ D'ŒUVRE N°56/2026

ETUDE, SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRETYPE 02
AU NIVEAU DU SITE 1000/3000 LLV+HPC 39 + 2000 LOGEMENT AU POLE
AHMED ZABANA COMMUNE DE MESSERGHINE WILAYA D'ORAN
(Cités habitat intégrées 2026).

En application de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **16-09-2015** concernant code des marchés publics et délégation de service public.

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au **2ème Avis de Concours D'architecture Restreint N°56/2026** paru aux quotidiens en langue étrangère « **MEDIA EXPERT** » le **08/06/2026** et en langue arabe (**EL DJOMHORIA**) le **08/06/2026**, qu'après les séances d'analyse et d'évaluation des offres techniques, de prestations graphiques et financières, le projet est attribué provisoirement au bureau d'étude :

<u>DESIGNATION DU PROJET</u>	<u>BET</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DELAI</u> <u>ETUDE</u>	<u>OBSEVATION</u>
ETUDE, SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRETYPE 02 AU NIVEAU DU SITE 1000/3000 LLV+HPC 39 + 2000 LOGEMENT AU POLE AHMED ZABANA COMMUNE DE MESSERGHINE WILAYA D'ORAN (Cités habitat intégrées 2026).	GROUPEMENT GTB DESIN CHEF DE FILE TALIA DJAMEL	15 045 000 ,00 DA TTC NIF : 18229310197710402980	<u>Etude :</u> 03 MOIS <u>Suivi :</u> 06 MOIS	82,37 /100 Offre Avantageuse

Conformément de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **20-09-2015** portant réglementation des marchés publics et délégation du service public , modifié et complété , tout soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Oran dans les **10** jours qui suivent la publication du présent avis d'attribution dans les quotidiens nationaux ou le **BOMOP** Conformément de l'article **82/2** du décret présidentiel **N°15/247** du **16-09-2015** portant réglementation des marchés publics, les bureau d'études sont invitées au cours des trois jours qui suivent la parution du présent avis d'attribution public à se rapprocher de la direction des Equipements Publics de la Wilaya d'Oran afin de connaitre le résultat de d'évaluation des offres techniques et financières.

LE DIRECTEUR